



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché relatif à la création d'une structure scénique comme réinterprétation contemporaine de l'ancien kiosque à musique du Jardin de l'Esplanade à Metz. Il s'agit d'une procédure de commande publique artistique nationale conduite par la Ville de Metz en partenariat avec le Ministère de la Culture.

Pouvoir Adjudicateur :

Ville de Metz
1 place d'Armes Jacques-François Blondel
BP 21025
57036 METZ Cedex 01
Représentant légal : Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz

Objet de la consultation :

Création d'une structure scénique comme réinterprétation contemporaine et novatrice de l'ancien kiosque à musique. Cette structure prendra place dans le Jardin de l'Esplanade à Metz, au cœur du secteur sauvegardé.

Caractéristiques principales :

Dans le sillage de sa politique de démocratisation culturelle et d'offres artistiques hors les murs, la Ville de Metz souhaite se doter d'un kiosque à musique en cœur de ville, comme outil au service de la diffusion musicale et culturelle.

Lieu de mémoire le kiosque à musique apparaît aujourd'hui comme étant un lieu alternatif de diffusion de la musique aux côtés de salles de spectacles ou de concerts. Lieu de sociabilité, espace scénique et festif, il replace ainsi la musique dans la cité au plus près de ses publics. Il fait aussi écho à la volonté de la collectivité de permettre à l'art d'investir l'espace urbain de la cité.

Ce projet a aussi pour vocation d'appuyer et d'accompagner la candidature de Metz au réseau des Villes Créatives de l'Unesco dans le domaine de la musique. Cette volonté se fonde sur la diversité de l'offre musicale et la riche histoire musicale de Metz, berceau du chant messin. Par ailleurs, le savoir-faire développé par les nombreuses institutions de la cité depuis de nombreuses années en termes d'éducation, de formation et de transmission aux jeunes générations en fait un véritable levier de développement.

Par ailleurs, les messins ont choisi de porter en tête des projets inter quartiers proposés par les habitants celui de la création d'un kiosque à musique. Ce choix acte ainsi une volonté populaire de voir renaître, en cœur de ville, un espace de musique ouvert et convivial.

Au regard de ces constats la Ville de Metz, avec l'appui du Ministère de la Culture, souhaite confier à un artiste-architecte la conception d'une structure scénique comme réinterprétation contemporaine et innovante de l'ancien kiosque à musique au travers d'une commande publique artistique nationale.

Contexte historique :

Cet équipement a existé à Metz par le passé. En effet, alors ville de garnison, Metz devient la première ville de France à inaugurer un kiosque à musique en 1853. Sa vocation première est de proposer des concerts de musique militaire. Il prend place au cœur du Jardin de l'Esplanade. Etabli selon les principes de Le Nôtre, c'est un jardin à la française d'une surface de 9 200 m². Offrant des parterres symétriques tracés en lignes droites, ornés de pelouses, encadrés de plates-bandes avec des avenues dessinant des allées droites et spacieuses plantées d'arbres à hautes tiges, il contribue à l'ornement du majestueux bâtiment construit au XVIII^e siècle par Clérisseau. De par sa situation géographique il offre de beaux points de vue sur la Ville. Le kiosque est démantelé pendant la Seconde Guerre mondiale.

Conditions de participation

- les candidats devront constituer une équipe dont les compétences seront pluridisciplinaires : un artiste et un architecte (l'un ou l'autre pouvant être mandataire du groupement) et un ou plusieurs bureaux d'études notamment en structure et en acoustique.
- l'équipe ainsi composée devra s'inscrire dans une démarche de création contemporaine en fournissant des références professionnelles en adéquation avec le projet et le cahier des charges.
- Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Composition du dossier de candidature :

Pour être recevable, le dossier de candidature sera obligatoirement constitué des pièces suivantes :

- une lettre de candidature signée par le mandataire dans laquelle il déclare son intention de soumissionner et exprime les motivations, les orientations et l'esprit de l'équipe candidate (2 A4 maximum),
- une déclaration du candidat (imprimé DC2, téléchargeable sur le site service-public.fr),
- un curriculum vitae/porte-folio actualisé de chaque membre de l'équipe,
- une garantie professionnelle (attestation Maison des artistes ou AGESEA, ou URSSAF, n° de SIRET, inscription à l'ordre des architectes ou autre),
- La preuve d'une assurance pour les risques professionnels, notamment l'attestation d'assurance décennale (conforme au modèle de l'arrêté du 5 janvier 2016, <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/1/5/FCPT1502194A/jo/texte>)
- un dossier de références artistiques et architecturales actualisé (visuels des réalisations significatives et en lien avec la commande contemporaine, et dont celles réalisées dans le cadre de commandes publiques). Cinq références maximales sont à renseigner,
- le tableau de présentation des candidatures complété,
- Pour chaque membre de l'équipe :
 - les documents visés au 3° de l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, à savoir : une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :
 - qu'en cas de redressement judiciaire, il est autorisé à poursuivre son activité,
 - qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,
 - qu'il ne pas fait pas l'objet d'une interdiction de concourir (article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics),
 - qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail,
 - qu'il a satisfait aux obligations mentionnées aux articles L323-1, L323-8-2 et L323-8-5 du code du travail.

- Les pièces du projet seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Nombre de candidats à retenir – Visite du site

Au vu des dossiers de candidatures, 3 candidats maximum seront retenus par le comité artistique de pilotage et seront admis à concourir. Ils recevront un Dossier de Consultation des Entreprises avec l'indication de la date de retour des projets. Ils seront invités à une visite sur le site et à un échange avec la Ville de Metz.

Critères de choix des 3 candidatures

Les candidatures seront analysées sur :

- la motivation artistique,
- les compétences des candidats jugées sur les moyens humains et matériels,
- les références artistiques et architecturales au regard du cahier des charges.

Les trois candidats-artistes retenus auront à produire une esquisse du projet proposé.

Critères d'examen ultérieur des projets présentés par les candidats qui seront retenus

Après réception du dossier de consultation les candidats retenus auront à produire dans un délai de 12 semaines :

- un courrier d'acceptation sans remarque du programme de la commande artistique,
- une esquisse du projet composée de plans et d'un descriptif technique
- une note d'intention (10 A4 maximum) précisant :
 - la nature et des fondements de la proposition,
 - son intégration dans l'environnement, notamment architectural, historique et culturel,
 - les conditions de sa mise en œuvre,
 - son coût (budget prévisionnel détaillé, coût de toutes dépenses confondues),
 - ses délais de réalisation (un échéancier pour la réalisation des études et des travaux).

Les trois candidats artistes sélectionnés présenteront leur projet devant le Comité artistique de pilotage du projet à l'Hôtel de Ville de la mairie de Metz et devant une assemblée représentative des habitants de la cité.

Les prestations intellectuelles seront appréciées dans l'ordre des critères suivants :

- 1) la qualité artistique du projet au regard de l'esprit innovant et contemporain de la réinterprétation jugée à travers l'esquisse et la note d'intention : 50 %
- 2) le respect de l'enveloppe financière allouée : 15 %
- 3) l'adéquation du projet avec le cahier des charges et les contraintes du site : 15 %
- 4) la qualité de la réponse en matière de lisibilité pour le public, d'adaptabilité au site et de pérennité de l'ouvrage : 10 %
- 5) le respect des délais d'études : 10 %.

Date limite de remise des candidatures

Mardi 26 mars 2019 à 12h00

Autres renseignements

.1 Nombre et valeur des primes : une prime d'un montant de 8 000 € TTC sera allouée à chaque candidat ayant remis un projet classé en 2ème ou en 3ème position. Cependant, le maître d'ouvrage/commanditaire pourra décider, sur proposition du comité artistique de pilotage, de supprimer ou de réduire le montant de cette prime en cas d'insuffisance manifeste du projet présenté par les deux candidats non retenus.

.2 Suite de la consultation : il est précisé que pour le titulaire du marché, le montant de la prime est

intégrer dans sa rémunération. Une étude ou des études complémentaires à caractère technique pourront lui être commandées si leur utilité se justifiera dans le contexte de la commande.

.3 Délais d'exécution : les candidats devront rendre leurs projets au plus tard le 15 juillet 2019 à 12h00.

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux : 250 000 euros TTC.

Le marché est conclu pour une durée allant de la date de notification du marché jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des travaux.

Envoi ou dépôt des candidatures

Les candidats ont l'obligation d'utiliser la transmission électronique pour la remise de leurs candidatures et de leurs offres. La mise en œuvre de la dématérialisation implique que toute candidature et offre remise en version papier sera déclarée irrégulière.

Renseignements complémentaires :

marchespublics@metzmetropole.fr

bschneider@mairie-metz.fr

thomas.kocek@culture.gouv.fr

Recours :

Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent en cas de recours.